



**Association**  
**THEODORA**

Des clowns pour nos enfants hospitalisés

**EXTRAITS DU**  
**CODE DE CONDUITE**  
**DES DOCTEURS REVES ET**  
**MONSIEUR & MADAME REVES DE**  
**L'ASSOCIATION THEODORA**

Association Théodora  
24 rue Saint Charles – 75015 Paris – téléphone + 33 (0)1 45 79 00 14 – télécopie + 33 (0)1 45 79 07 16  
Site internet : [www.theodora.fr](http://www.theodora.fr) – e-mail : [contact.france@theodora.org](mailto:contact.france@theodora.org)



## MISSION

L'association Théodora, créée en octobre 2000, s'est fixée l'objectif d'apporter un mieux-être à des enfants hospitalisés ou accueillis en institutions spécialisées par l'organisation de visites d'artistes professionnels (clowns, comédiens, magiciens et/ou autres) nommés docteurs Rêves ou Monsieur & Madame Rêves dans une institution spécialisée.

Les docteurs Rêves ou Monsieur & Madame Rêves sont des artistes spécifiquement formés par l'association Théodora pour travailler en milieu hospitalier ou en institutions spécialisées.

La mission du docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves consiste en des prestations de clown, de magie ou de toute autre technique artistique exécutée par celui-ci, à la demande de l'association Théodora, auprès d'enfants hospitalisés ou accueillis dans une institution spécialisée.

Le principal objectif est d'apporter un mieux-être aux enfants hospitalisés ou accueillis en institutions spécialisées grâce à une activité artistique, ludique, imaginative et amusante. Le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves s'adresse également à leurs familles et aux membres de l'équipe hospitalière ou de l'équipe éducative.

Le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves est libre dans la conception de son animation. Cependant il s'engage à suivre les directives d'exécution de sa prestation établies en accord d'une part avec les hôpitaux ou les institutions spécialisées pour des raisons d'hygiène et de santé publique, d'autre part avec la direction de l'association Théodora selon les principes d'exécution indiqués ci-de suite.

## PRINCIPES D'EXECUTION

### Personnage et nom

---

Sauf instructions particulières, le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves exerce son activité dans le costume (blouse) réalisé et fourni par l'association Théodora.

Il ne se travestit pas en personne du sexe opposé, en animal, en objet.

Il se maquille avec subtilité.

Son nom est amusant ou poétique, facilement compréhensible et prononçable par les enfants ; et il devra obligatoirement être validé par la direction de l'association Théodora.

Le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves ne peut pas utiliser, dans le cadre de ses activités externes à l'association Théodora, le même surnom ou nom qu'il utilise pour son activité au sein de l'association Théodora. Il en est de même pour son costume et accessoires y afférents.

En cas de cessation de son activité, le docteur Rêves devra nécessairement restituer sa (ses) blouse(s) qui reste(nt) la propriété de l'association Théodora.

### Règles générales de comportement

---

Le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves n'effectue sa visite qu'avec l'accord de l'enfant – pour autant qu'il soit en mesure de l'exprimer - ainsi qu'avec l'accord exprès ou tacite des parents ou du représentant légal.

Il agit dans le respect de l'enfant hospitalisé ou en institution et de sa sphère privée. Il adapte son comportement à son état physique et psychique. Il veille à ne pas le fatiguer.

Il agit dans le respect de l'autorité des parents ou du représentant légal et de la sphère privée de la famille. Il se doit de respecter une juste distance vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

Il agit dans le strict respect de l'environnement hospitalier ou des institutions spécialisées et des règles régissant ces milieux. Il n'est ni thérapeute ni auxiliaire de soin. Il ne se substitue à aucun moment, ni en aucune manière, aux médecins, infirmières, psychologues ou autres professionnels de la santé. Quand un soin est en cours il n'entre pas dans la chambre, de même il cède sa place, sur demande, lorsqu'un soin doit être administré.

Il se doit de respecter le travail des soignants et la tranquillité des enfants et leur famille. Ainsi, il veillera à limiter son volume sonore dans les couloirs et dans les chambres afin de faire le moins de bruit possible.

Le docteur Rêves se doit de travailler « en bonne intelligence » avec ses collègues docteurs Rêves. Chacun doit : respecter le travail de l'autre, rester vigilant aux éventuels débordements et accepter les remarques constructives.

En cas de conflit interne à l'hôpital ou à l'institution, il s'abstient de prendre position.

Il s'adresse à tout enfant, quel que soit son âge, son sexe, sa race ou sa religion.

Il exerce son activité dans la plus parfaite neutralité religieuse, politique, commerciale ou autre.

En dehors du cadre de son activité, il s'efforce de conserver une certaine distance par rapport à l'enfant et à sa famille.

En tenue de docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves, il s'abstient de toute consommation de tabac ou de boisson alcoolisée.

A l'hôpital ou en institutions spécialisées, chaque docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves est responsable de l'image globale de l'association Théodora.

## Techniques utilisées et admises

---

L'objectif du docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves est atteint par la pratique du jeu de clown, de la magie et de toute autre technique artistique permettant à l'enfant de participer, dans la mesure de ses moyens, à des improvisations dont il est le centre.

**Le docteur Rêves intervient en solo, le duo devant rester l'exception.**

**L'improvisation ainsi qu'un excellent niveau artistique sont les règles d'or de l'association Théodora.**

**L'écoute, la solidarité, l'éthique, la générosité, l'humilité, l'adaptabilité et la rigueur sont les valeurs de l'association Théodora.**

## Secret professionnel

---

Le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves est tenu à un devoir de discrétion à l'égard des tiers, à l'exception du personnel soignant ou des éducateurs.

Le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves ne divulgue aucune information concernant les patients ou leur famille. Dans les lieux publics, il ne mentionne jamais les noms des enfants visités ni ne fait état de leur maladie ou de son évolution, ni de leur handicap.

## Hygiène

---

Le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves se conforme strictement aux règles d'hygiène hospitalière générales, telles qu'établies par l'association Théodora, ainsi qu'à celles spécifiquement en vigueur dans l'établissement dans lequel il travaille (cf. documents sur l'hygiène remis lors de sa formation initiale et des différents séminaires de formation continue). Le docteur Rêves aura en tout temps à l'esprit que les mains, le matériel et la respiration sont les plus grands vecteurs de maladie et qu'un simple rhume peut mettre la vie des patients en péril. Si le docteur Rêves a un doute sur les règles d'hygiène à respecter ou sur son état de santé, il se conformera aux instructions du personnel médical du service visité.

Il est de sa responsabilité d'appliquer les principes enseignés et de se tenir au courant de l'évolution des pratiques en fonction des établissements visités.

Le docteur Rêves doit posséder une tenue complète, blouse et costume (incluant les chaussures), réservée à l'usage exclusif de son activité de docteur Rêves et il en est de même pour l'activité de Monsieur & Madame Rêves.

Avant d'entamer son travail, il ne porte jamais son costume dans un lieu public.

Après chaque journée de travail, la blouse devra être nettoyée à sec et le reste de son costume lavé en machine à 60°.

Le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves entretient et renouvelle régulièrement son matériel. Il le désinfecte après avoir quitté chaque chambre.

En cas de problèmes médicaux personnels, le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves doit demander à être remplacé afin de ne pas faire courir de risque aux enfants visités. En cas de doute il n'exerce son activité qu'avec l'accord de la direction de l'association Théodora et du personnel hospitalier.

Si le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves a été en contact, direct ou indirect, avec une personne souffrant d'une maladie contagieuse, il devra interrompre ses interventions jusqu'à l'expiration de la période d'incubation (après accord de la direction de l'association Théodora).

## Formation et Supervision

---

Les artistes qui ont effectué le (ou les) programme(s) initial(aux) de formation de l'association Théodora, qui prépare à l'activité de «docteur Rêves» et/ou de « Monsieur & Madame Rêves », suivent chaque année son programme de formation continue. Les sujets couverts traitent de technique artistique, d'hygiène, du développement psychoaffectif et moteur de l'enfant, de pathologies diverses, du handicap.

De surcroît, les docteurs Rêves ou Monsieur & Madame Rêves ont la responsabilité de maintenir et de développer leurs compétences professionnelles afin d'accroître la qualité de leurs interventions en tant que docteurs Rêves ou Monsieur & Madame Rêves. Pour cela, ils peuvent, d'une part, partager régulièrement avec leurs collègues leurs connaissances artistiques, idées et expériences ; et d'autre part, participer à des stages de formation en externe.

L'association Théodora propose également aux artistes de procéder ponctuellement à des auto-évaluations.

Afin de les aider à faire face aux émotions que suscite ce travail, les docteurs Rêves ou Monsieur & Madame Rêves participent à des séances de soutien psychologique. Ces supervisions sont assumées par des professionnels tels que psychologue(s) et pédopsychiatre(s).

**Pour l'association Théodora, la formation et la supervision contribuent à garantir une qualité optimale du travail des docteurs Rêves ou Monsieur & Madame Rêves.**

De ce fait, en cas d'absences répétées, l'association Théodora ne pouvant plus par conséquent garantir la qualité professionnelle de la prestation de cet artiste en tant que docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves se réserve le droit de ne plus faire appel au docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves concerné pour intervenir auprès des enfants hospitalisés ou accueillis en institutions spécialisées.

## Outils de communication et Relations Presse

---

Dans le cadre de ses prestations, le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves peut être photographié ou enregistré pour les besoins de communication et d'information de l'activité de l'association Théodora.

En ce qui concerne une éventuelle exploitation commerciale de photographies, d'enregistrements ou de tout autre moyen audiovisuel, l'association Théodora s'engage à en informer l'artiste. Ce dernier est alors libre de refuser la proposition. En cas d'acceptation, un document contractuel ad hoc sera signé entre les parties.

Toutes relations avec les représentants de la presse, au nom de et pour l'association Théodora, sont de la compétence exclusive de la direction de l'association.

Toute activité d'un docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves en relation avec l'association Théodora (exemples : contrat extra-hospitalier en docteur Rêves, présentation, conférence, interview concernant son activité, etc.) est subordonnée à l'accord préalable de la direction de l'association Théodora.

## Règles financières

---

Le docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves n'accepte de rémunération pour sa prestation que de la part de l'association. Il n'accepte jamais de dons en espèces, ni pour l'association ni pour lui-même.

Par contre, si une proposition d'un don est faite, il est demandé au docteur Rêves ou Monsieur & Madame Rêves de remettre un dépliant ou les coordonnées de l'association.

\*\*\*